

ARRETE n° 2025-04

Objet : Mise à jour de la liste d'admission d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'ingénieur territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n° 2025-03 du 07/01/2025 établissant la liste des candidats ayant été déclarés admis aux examens professionnels d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'ingénieur territorial au titre des 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article 10 du décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié (session 2024),

Considérant qu'il convient de radier de la liste d'admission les candidats admis ayant été nommés,

Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste d'admission d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'ingénieur territorial,

ARRETE

Article 1 :

La liste d'admission d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'ingénieur territorial est mise à jour au 15 janvier 2025 comme suit, par ordre alphabétique :

NOM	PRENOM
ALLARD	Nicolas
ALONSO BELMONTE	Sébastien
ANTOINE	Floriane
BABAD	Adrien
BARAT	Didier
BASTIDE	Emmeline
BASTIDE	Aurélien
BEAUFOND	Sophie
BEJUY	Thomas
BENAZETH	Matthias
BERGER	Sandra
BERNARD RAYNAUD	Solène
BERTOLINI	Caroline
BIGUET	Aurélie
BIXEL	Olivier
BOURDIN	Richard
BOUTEILLE	Dimitri
BROCHIER	Alexandre
BUZZOLINI	Raphael
CANIOU	Stéphanie
CASALE	Mickael
CASTERA	Frédéric
CERETTA	Fabien
CHAMPOMIER	Lionel
CHANOVE	Aurélie
CHANTRE	Vincent
CHAPARD	Laurent
CHAPARD	Fabien
CHAPELANT	Chrystelle
CHAPUIS	Julien
CHAUSI	Clément
COMTE	Alain
COQUEL	Claudine

NOM	PRENOM
CORLET	Elise
CRETET	Sebastien
DALMAZ	Julie
DAMEY	Thierry Christophe
DANIELEWICZ	Baptiste
DANTAN	Laurine
DARGENT	Lucille
DELVOYE	Coline
DÉPEINT	Julien
DESCAMPS	Thomas
DESCHAMPS	Carole
DESVIGNE	Virginie
DONAL	Marine
DONZELLI	Céline
DUCHON	David
DUFAUD	Guillaume
DURIX	Sylvain
ETARD	Christian Henri Michel
FERRARA	Maxime
FINIELS	Ludovic
FORESTIER	Pierre
GACHON	Benoît Bernard Ghislain
GAME	Amandine
GAREL	Thomas
GAUTHIER	Laurent
GILIBERT DUVAL	Marine
GILLON	Clément
GLORY	Louis
GRIMAUD	Jacques
GUHUR	Gaëlle
GUYONNET	Pierre
HENRY-AMAR	Emmanuelle
HERNANDEZ-SUGRANES	Christophe
HRAICHI	Nabil
JAEGLE	Florian
JEZEQUEL	Gaëlle
JULIA	Magali
KRITTER	Isabelle
LABOISSIERE	Chloe
LANGLADE	Franck
LARUELLE	Nicolas
LAURANS	Nicolas
LE BERRE	Delphine
LEFEBVRE	David Georges

NOM	PRENOM
LEGOESBE	Marlène
LEHERICEY	Solène
LEROY	Clément
LLERES	Adrien
MAAMIR	Nelly
MAGNIN	Fabienne
MAISTRE	Olivier
MALARTRE	Ludovic
MARION	Richard
MARTEAU	David Francis Henri
MARTINEZ CROZET	Marianne
MARUEJOULS	Rémi
MATHON	Cyril
MATRAY	Nicolas
MAUILLON	Pascale
MEBARKI	Wassila
MEJEAN	Michael Laurent
MENGUY	Justine
MIQUEL	Stéphane
MIROUSE	Guilhem
MONIOTTE	Isabelle
MORALES	Jean-Louis
NADAL	Deborah
NAVARRO	Raphael
NOUVET	Yannick
OKBA	Abdelaziz
OLLIER	Cyril
ORY	Paul
PATOUILLARD	Delphine
PATURAL	Ludovic
PELISSIER	Hélène
PERRAUD	Jérémy
PICARD	Vincent
PIOLAT	Joanny
PORTHAULT	Jean-Marie
PORTIER	Basile
POSTALCI	Mickael
PROST	Claire
QUAIN	Guillaume
REBOULET	Sabrina
REBOULET	Jerome
REMOND	Patrice
REY	Guillaume
ROCHE	Vincent

NOM	PRENOM
ROS	Stéphane
ROUX	Patrice
ROUX	Thomas
ROUZET	Christelle
ROYER	Valentine
SABATIER	Romain
SANIAL	Eric
SAUVET	Frédéric
SCATIGNO	David
SEUX	Emeric
SIDOBRE	Natacha
SPECQUE	Fabrice
SUCHETET	Julien
TAIAR	Marie-Charlotte
TATU	Ludovic
TAUPIN	Anne
TAVENARD	Rémi
THION	Mariama
THOLLOT	Rémi
TIVEYRAT	David
TRUCHET-DEMARE	Cyril
VARACHE	Sébastien
VEROT	Xavier
VIEUX	Loic
VOLLE	Julien

La liste d'admission d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'ingénieur territorial comprend 146 candidats admis remplissant encore les conditions pour y être inscrits.

Article 2 :

Les collectivités souhaitant recruter un candidat admis devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'admission. Seule cette attestation assurera au recruteur que le candidat admis est toujours valablement inscrit sur la liste d'admission au moment de sa nomination.

Article 3 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Centres de gestion de la Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi qu'à la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun – Boîte Postale 1135 –

38 022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 7 janvier 2025

Le Président,



François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 15 janvier 2025